



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal de la Ville de Normandin a adopté les règlements suivants :

Lors d'une séance du conseil tenue le 20 septembre 2021 :

- Le règlement numéro 573-2021, modifiant le plan d'urbanisme 423-2011;
- Le règlement numéro 574-2021, modifiant le règlement sur les permis et certificats 427-2011;
- Le règlement numéro 575-2021, modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 430-2011;
- Le règlement numéro 577-2021, modifiant le règlement de construction 426-2011.

Lors d'une séance du conseil tenue le 4 octobre 2021 :

- Le règlement numéro 576-2021, modifiant le règlement de lotissement 425-2011.

Les règlements 573-2021, 574-2021, 575-2021, 576-2021 et 577-2021 ont fait l'objet d'un certificat de conformité émis par la MRC de Maria-Chapdelaine en date du 14 décembre 2021.

Avis est de plus donné que le texte de ce règlement est déposé et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 15^E JOUR DE DÉCEMBRE 2021.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Lyne Groleau, directrice générale et greffière de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 15 décembre 2021, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce quinzième jour du mois de décembre 2021.

Lyne Groleau